

GUERRE CONTRE LE TERRORISME

« Les victimes doivent obtenir justice »

Amnesty International

Pour Amnesty International, les gouvernements européens ayant participé au programme secret de détentions, d'interrogatoires et de tortures de la CIA, dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » lancée par les États-Unis, doivent agir d'urgence pour traduire les responsables en justice.

Après la publication d'un rapport du Sénat américain apportant de nouvelles informations, Amnesty montre dans « Breaking the conspiracy of silence: USA's European 'partners in crime' must act after Senate torture report » que ce rapport concorde avec les informations faisant état de l'existence de sites secrets en Europe de l'Est et de la collaboration avec la CIA de divers pays européens.

« Le rapport du Sénat montre très clairement que les gouvernements étrangers étaient essentiels à la 'réussite' des opérations de la CIA, et cela fait près de dix ans que des indices s'accumulent concernant la participation active d'alliés européens », a déclaré Julia Hall.

Pour la spécialiste du contre-terrorisme et des droits humains à Amnesty International, « le temps du déni et

des dissimulations est révolu. Les gouvernements ne peuvent plus compter sur des motifs infondés de 'sécurité nationale' et de secret d'Etat pour dissimuler la vérité sur leur rôle dans la torture et la disparition de plusieurs personnes. Il faut que la justice soit rendue pour tous ceux qui ont subi des pratiques cruelles ».

« Toutes les lois, politiques et pratiques antiterroristes doivent respecter les droits humains et la dignité fondamentale des individus, (...) principe particulièrement important en ces temps troublés en Europe », a-t-elle précisé.

Si le rapport du Sénat lui-même ne désigne pas explicitement les pays européens impliqués, des informations crédibles et publiques, ainsi que les données recueillies par Amnesty International, donnent des détails précis sur des centres de détention et de torture secrets dirigés par les États-Unis avec l'aide de leurs partenaires gouvernementaux étrangers.

Pologne

Après la publication du rapport du Sénat, deux anciens fonctionnaires polonais ont finalement admis que la

Pologne avait accueilli un site de détention secret de la CIA. Le rapport du Sénat fait référence au « Detention Site Blue » et fournit des détails sur le site qui concordent avec des informations publiques concernant un site secret de la CIA en Pologne. Parmi les exemples de « techniques renforcées d'interrogatoire », il y a des simulacres de noyade, des simulacres d'exécution avec une arme non chargée, des menaces de mutilation à la perceuse, et des menaces d'agression sexuelle contre la mère de l'un des détenus. L'enquête criminelle en Pologne, lancée en 2008, a été retardée à plusieurs reprises et est toujours en cours.

Roumanie

Après des années de dénégation, l'ancien chef du service roumain de renseignements a récemment admis que la Roumanie avait permis aux États-Unis d'ouvrir un ou deux centres de détention dans le pays. Le rapport du Sénat fait référence au « Detention Site Black », dont la description correspond aux informations publiques faisant état d'un site secret de la CIA en Roumanie. Les autorités roumaines ont déclaré qu'elles avaient ouvert une enquête.

Lituanie

Le rapport du Sénat américain fait référence au « Detention Site Violet » et contient des détails précis, notamment la détention au secret d'un ressortissant saoudien, qui coïncident avec les informations publiques relatives à un site secret de la CIA en Lituanie. Un groupe de députés lituaniens a déposé une motion au Parlement pour créer une nouvelle commission d'enquête à ce sujet.

Royaume-Uni

Le rapport du Sénat contient une référence à l'implication possible du Royaume-Uni, sans doute l'allié le plus important des États-Unis dans la « guerre contre le terrorisme », dans des opérations secrètes de détention et d'interrogatoire : la torture d'un ancien détenu de Guantánamo Bay, Binyam Mohammed.

Il a été dit que le Royaume-Uni avait désespérément fait pression pour que toute référence pouvant l'incriminer soit supprimée du document. Le rapport du Sénat ne dit pas si « Diego Garcia » (territoire britannique dans l'océan Indien) a été utilisé dans le cadre de « restitutions », même si Amnesty International a longtemps demandé que les États-Unis et le Royaume-Uni fassent preuve de transparence quant à l'utilisation de ce territoire.

Le premier ministre David Cameron a affirmé que le Royaume-Uni enquêtait sur ces allégations, mais cette affirmation ne résiste pas à l'examen. Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains ont fait valoir que l'enquête menée par le comité du renseignement et de la sécurité du Parlement n'est pas indépendante, et que ce travail serait bridé à cause du pouvoir discrétionnaire absolu du gouvernement sur la divulgation des informations au nom de la sécurité nationale.

Ancienne République yougoslave de Macédoine et Allemagne

Le rapport du Sénat a fourni plus d'informations concernant la « restitution », la torture et la disparition forcée du ressortissant allemand Khaled El-Masri. Alors que le gouvernement macédonien n'a fait aucun commentaire sur le rapport, le gouvernement allemand n'a pas enquêté efficacement sur son propre rôle dans les opérations de la CIA, ni demandé l'extradition des États-Unis de treize anciens employés de la CIA soupçonnés d'avoir été impliqués dans la « restitution » de Khaled El-Masri.

« Les gouvernements européens impliqués dans les opérations de la CIA contre le terrorisme doivent mener de toute urgence une enquête efficace et de grande ampleur et réformer les lois, politiques et pratiques ayant rendu possibles de tels agissements, à la fois cruels et illégaux », a déclaré Julia Hall. « Toutes les personnes responsables d'actes de torture et de disparitions forcées sur les territoires des États européens doivent être inculpées au pénal et rendre des comptes à l'issue d'un procès équitable. Les victimes de torture doivent obtenir justice. »

Le rapport complet d'Amnesty International peut être consulté en ligne : <http://riki.net/S-nt>

« Toutes les lois, politiques et pratiques antiterroristes doivent respecter les droits humains et la dignité fondamentale des individus. »

